

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE RÉUNIS EN CONGRÈS LES 23 ET 24 OCTOBRE À SAINT-FLOUR ONT RÉAFFIRMÉ AVEC FORCE LA NÉCESSITÉ DE DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR PRÉSERVER L'AVENIR DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Marqué par la présence de **Gérard LARCHER**, président du Sénat, des secrétaires d'Etat **Hubert FALCO**, chargé de l'Aménagement du territoire, et **Alain MARLEIX**, à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, ainsi que par les messages vidéo de **Danuta HUBNER**, commissaire européenne et de **Michel BARNIER**, ministre de l'Agriculture et de la pêche, le 24^e congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne a rassemblé **plus de 600 maires, conseillers généraux, conseillers régionaux et parlementaires**, du 23 et 24 octobre à Saint-Flour dans le Cantal.

Avec l'adoption de 8 motions, **les élus de la montagne ont réaffirmé avec force, la nécessité de dispositifs spécifiques pour préserver l'avenir des populations et des territoires de montagne, au niveau national aussi bien qu'au niveau communautaire.** Préalablement, face à la **crise** sans précédent que traverse **l'agriculture de montagne**, les élus et les agriculteurs ont adopté une motion commune pour le **sauvetage immédiat de l'élevage afin d'assurer demain la permanence d'une agriculture durable de montagne.**

A l'heure de la présidence française de l'Union européenne, le congrès a permis d'évoquer la place de la montagne en Europe, les élus exigeant que l'action de la Commission européenne aille **au-delà de la cohésion territoriale en adoptant un Livre vert sur la montagne** dont le principe a été accepté par le président de la Commission **José Manuel BARROSO** de même qu'ils souhaitent **l'élaboration d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général.**

Très inquiets de la réorganisation en cours des services publics et au public en France, les élus ont indiqué que la montagne ne peut être sacrifiée sur l'autel de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Ils ont rappelé notamment que l'accès aux **soins de proximité est un droit pour les populations** permanentes et saisonnières, une garantie de vitalité économique et sociale pour les territoires, **une exigence de solidarité nationale, le critère des 45 minutes** devant être consacré par le législateur.

A propos du déploiement de la **télévision numérique**, ils exigent un **groupe de travail avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel** pour en analyser précisément les conséquences pour la montagne.

Sur le plan environnemental, conscients de l'extraordinaire potentiel de leurs territoires et soucieux de le préserver, ils ont adressé **9 propositions à Jean-Louis BORLOO**, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et demandé plus de cohérence dans les décisions relatives aux énergies renouvelables en demandant le renouvellement de la concession du barrage hydroélectrique de Poutès, en Haute-Loire.

Réagissant aux orientations contenues dans les projets de loi finances pour 2009 et de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012, **les représentants des collectivités territoriales ont exhorté l'Etat à une plus grande solidarité financière** pour les zones de montagne.

Contact : Guillaume NICOLLE, Chargé de communication Tél : 01 45 22 17 58 courriel : g.nicolle@anem.org

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, RUE DE BOURBOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33(0)1 45 22 15 13 | FAX: 33(0)1 45 22 15 26

COURRIEL : CONTACT@ANEM.ORG | WWW.ANEM.ORG

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9132211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 94992